

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé viticole de FranceAgriMer du 13 juillet 2016

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 13 juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Jérôme Despey.

OCM vitivinicole : ouverture d'un nouvel appel à projet promotion pays tiers

Le conseil spécialisé viticole s'est prononcé favorablement sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer. Plusieurs modalités évoluent notablement pour ce nouvel appel à projet :

- les demandeurs peuvent soit faire une demande de prolongation des dossiers ayant atteint 3 années soit déposer de nouveaux dossiers ;
- les nouveaux dossiers couvrent au maximum deux années ;
- un seuil plancher de 10 000 € de dépenses par an et par pays ou zone de pays est introduit ;
- la téléprocédure devient obligatoire pour le dépôt des prochains dossiers ;
- les dossiers n'ayant pas réalisé de dépense sur une année donnée ou n'ayant pas fourni les justificatifs dans les délais seront annulés ;
- plusieurs règles sont clarifiées : montant minimum par facture, règles relatives aux dépenses de personnel, calcul du coût horaire... ;
- l'attestation des décaissements par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable devient obligatoire.

En outre, les évolutions réglementaires conduisent à introduire des règles nouvelles sur les modifications de projet en cours de réalisation et les justifications du coût raisonnable des dépenses.

La nouvelle décision et la téléprocédure pour faire les demandes seront accessibles sur le site de FranceAgriMer après publication de la décision. La date de clôture des candidatures est fixée au 14 octobre 2016 à minuit.

État du vignoble au 7 juillet 2016

Selon les observations réalisées dans les différentes régions viticoles, la situation est assez contrastée entre les vignobles du Sud et du Nord de la France. Ces derniers ont été touchés à plusieurs reprises par des phénomènes climatiques (gels, grêles, pluies) qui ont favorisé un développement de maladies cryptogamiques comme le mildiou et un certain retard de végétation. Les attaques de mildiou sont particulièrement importantes et pourraient avoir un impact important sur les exploitations. Des attaques tardives d'oidium sont également à noter ainsi que du stress hydrique et même de la sécheresse dans les zones les plus au sud du pays.

Étude de FranceAgriMer sur les importations étrangères

FranceAgriMer a réalisé une étude sur les principaux marchés importateurs dans le monde, pour permettre à la filière française de se positionner par rapport à ses concurrents. Les principaux marchés importateurs analysés dans cette étude sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Chine. Dans un contexte mondial de stabilité de la consommation de vin et de hausse des échanges, la France garde de loin sa position de leader des exportations de vin en valeur. Néanmoins, elle perd d'année en année des parts de marché à la fois en volume et en valeur, notamment au profit des vins du « nouveau monde ».

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2015/16

Un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2015/16 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole doté de 280 millions d'euros a été présenté aux membres du conseil. Au 10 juillet 2016, la consommation des crédits de l'enveloppe 2015/16 du programme français atteint 134,6 millions d'euros, dont :

- 64,6 M€ pour la restructuration et la reconversion du vignoble ;
- 43 M€ pour les investissements des entreprises ;

- 23,4 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 3,6 M€ pour les prestations viniques.

Restructuration du vignoble : date limite de dépôt des dossiers papier repoussée au 16/09/16

Le conseil a donné un avis favorable à un projet de décision concernant la restructuration du vignoble qui permet le report de la date limite de réception des dossiers papier de restructuration au 16 septembre 2016, date identique à celle de la téléprocédure.

Avis du conseil sur le périmètre des Bassins Aquitaine et Sud-Ouest

Le conseil a donné un avis favorable à l'intégration des vins des Côtes du Marmandais et des vins de Buzet au sein du bassin viticole Sud-Ouest. Cette évolution en lien avec le périmètre des interprofessions et des CRINAO permet une meilleure cohérence économique dans la région. Le décret concernant les Conseils de bassin viticoles sera modifié en conséquence.

Pour en savoir plus, <http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin>

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
